



École nationale
d'administration
pénitentiaire



le Vert et l'Amarante

Édito

Illustrant l'utilité et la qualité de la coopération entre l'Énap et l'AMAP, ce deuxième numéro du Vert et l'Amarante paraît moins de trois mois après le premier et présente un historique de la prison de Montluc, aujourd'hui Mémorial National, qui permet aux membres de l'AMAP qui participeront à l'assemblée générale de l'association, puis au voyage à Lyon, de préparer utilement ce déplacement.

L'assemblée générale est un événement important dans la vie d'une association parce que c'est le moment au cours duquel les adhérents s'expriment et décident des orientations que devra mettre en œuvre le conseil d'administration. Celui-ci a souhaité proposer aux adhérents diverses modifications statutaires dont il attend qu'elles

dynamisent le fonctionnement de l'AMAP. L'excellent accueil que la directrice de l'administration pénitentiaire a réservé aux administrateurs qu'elle a reçus en avril, les réponses positives qu'elle leur a apportées et les propositions qu'elle leur a faites doivent nous inciter à développer la mission culturelle, historique et d'information sur l'administration pénitentiaire que les fondateurs de notre association ont souhaité lui assigner.

J'espère que le prochain numéro du Vert et l'Amarante qui présentera un compte rendu des travaux de l'assemblée générale permettra d'illustrer la réaffirmation de cette volonté.

Jean-Charles Toulouze
président de l'AMAP

La prison de MONTLUC D'une prison militaire à une prison civile

Par Jean-François Alonzo

Formateur au Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines (CRHCP) à l'École nationale d'administration pénitentiaire

La prison de Montluc a connu une longue et riche histoire. Ouverte en 1921, elle fut successivement prison militaire et prison civile, prison française et prison allemande, prison mixte et prison pour femmes et ceci jusqu'à sa fermeture, en 2009. Elle devient Mémorial National en 2010, afin de rendre hommage aux milliers de résistants, juifs et otages, victimes des nazis et du régime de Vichy. Cette transformation en lieu de mémoire a permis de la sauvegarder en grande partie.

Dans le domaine de la préservation du patrimoine pénitentiaire, la prison de Montluc constitue une des rares exceptions. Après leur fermeture, les prisons sont souvent détruites, parfois réhabilitées en université, commerce ou tout autre lieu. A chaque démolition, c'est une partie de la mémoire pénitentiaire qui disparaît et, avec elle, un pan de son histoire architecturale et celle de ses personnels et des personnes détenues.



Vue aérienne -
Source : Serge Bertrand

L'architecture

La prison de Montluc est constituée de deux murs d'enceinte, sans mirador. Elle dispose d'un bâtiment d'hébergement unique avec plus de 122 cellules et services annexes (infirmierie, bibliothèque, atelier...). Chaque espace est numéroté, ce qui est exceptionnel dans un établissement pénitentiaire.

Tout au long de son histoire, son architecture a connu évolutions et adaptations. Les plus notables se sont déroulées sous le régime de Vichy et l'Occupation allemande et lors de son changement de statut en prison civile.

Sous le régime de Vichy et l'Occupation allemande, elle est dotée d'une baraque d'hébergement, dite « Baraque aux juifs », afin de séparer les personnes juives du reste de la population pénale. Son atelier est transformé en lieu d'hébergement pour accueillir un nombre croissant de détenus.



Chemin de Ronde
Source : Serge Bertrand



Tinette - Source : J.F. Alonzo

Lors de son changement de statut en prison civile, le bâtiment d'hébergement est divisé en deux quartiers : le quartier hommes et le quartier femmes.

Hommes et femmes ne bénéficient pas des mêmes conditions de détention, notamment au niveau de l'hygiène : ainsi, contrairement aux hébergements du quartier femmes, les cellules du quartier hommes ne sont pas équipées de sanitaires. Elles sont dotées uniquement de tinettes et de brocs d'eau.

Une prison militaire

La prison de Montluc a été une prison militaire de manière épisodique, accueillant des prévenus et des condamnés dépendant de la justice militaire.

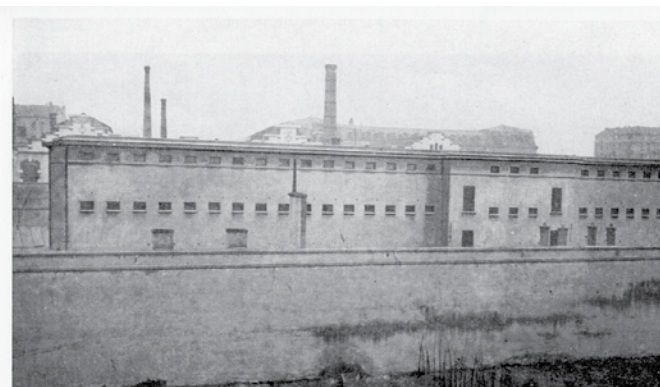
Elle est située à proximité du tribunal militaire de Lyon, qui a fermé ses portes en 1982 (aujourd'hui, locaux occupés par la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon).

Déclarée insalubre en 1932, elle ferme une première fois ses portes, puis rouvre en 1939, au début de la seconde guerre mondiale, afin d'emprisonner les habituels justiciables de la justice militaire, ainsi que des militants communistes, suite à la signature du pacte de non-agression germano-soviétique, signé le 23 août 1939, et à l'interdiction du Parti communiste français. Ils sont considérés alors comme portant atteinte à la sûreté intérieure de l'État et, de ce fait, jugés par un tribunal militaire.

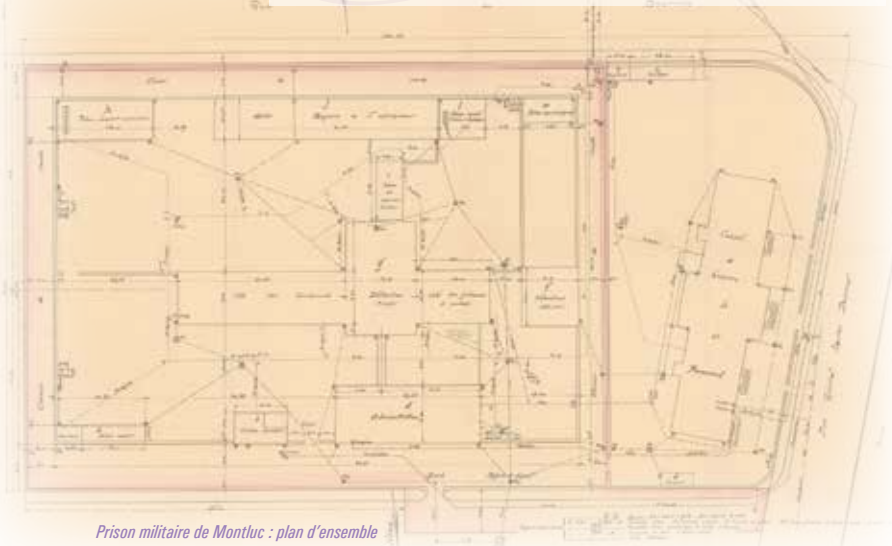


Porte d'entrée
Source : J.F. Alonzo

Ses premiers détenus (en 1921) sont des étudiants chinois, venus en France pour participer au programme « Travail études ». Ils ont été incarcérés dans l'attente de leur expulsion vers la Chine, pour avoir manifesté lors de l'inauguration de l'Institut franco-chinois de Lyon, afin d'y avoir accès.



Vue extérieure - © DR



Prison militaire de Montluc : plan d'ensemble
Source : Collection ENAP-CRHCP



Prison de Montluc, cellules du 2^{ème} étage - © DR

Une prison sous l'Occupation allemande

Sous l'Occupation (1940-1944), de nombreuses prisons en France (Riom, Fresnes, Caen, Eysses,...) sont utilisées par le régime de Vichy et par les autorités allemandes afin d'incarcérer des résistants, des prisonniers politiques, des otages et des victimes des mesures raciales. Elles servent d'outils de maintien de l'ordre mais aussi de lieux de transit avant la déportation vers les camps de concentration et d'extermination.



Jean Moulin
Source : Collège Jean-Moulin

Jean Moulin (1899-1943)

Haut fonctionnaire (préfet d'Eure-et-Loir) et résistant français.

Refusant l'occupation nazie, il rejoint Londres en 1941.

Il est reçu par le Général de Gaulle à qui il établit un compte rendu de l'état de la Résistance en France.

Le Général de Gaulle l'envoie à Lyon afin d'unifier les mouvements de la Résistance.



Prison de Montluc, cellule 130 où fut détenu Jean Moulin - Source : JF Alonzo.JPG

En juin 1943, Il est arrêté dans la banlieue lyonnaise, à Caluire-et-Cuire (Rhône), et incarcéré à la prison de Montluc. Interrogé et torturé par la Gestapo sous la direction de Klaus Barbie, il ne dévoilera aucun secret. Il meurt le 8 juillet 1943, dans le train qui le transporte en Allemagne, des suites des sévices qu'il a subis. Son décès est enregistré en gare de Metz.

Lors de leur détention, les détenus subissent des exactions : interrogatoires, tortures, famines...

Après l'armistice de 1940, la prison de Montluc accueille des prisonniers de droits communs, des militaires et des résistants gaullistes et communistes.

Début 1943, les Allemands la réquisitionnent et la placent sous leur autorité. Elle constitue un lieu d'attente avant interrogatoires, exécutions ou transferts vers les camps. 7 731 résistants, otages et personnes juives ont y été détenus.

Parmi les personnes détenues figurent notamment Jean Moulin, les enfants d'Izieu (Ain) et le Maréchal de Lattre de Tassigny.

Suite à l'abandon de la prison par les allemands, les détenus sont libérés le 24 août 1944, une semaine avant la libération de Lyon, le 3 septembre.



Baraque d'hébergement, dite «Baraque aux Juifs» - © DR



Maréchal Jean de Lattre de Tassigny
Source : Wikipédia

Le Maréchal Jean de Lattre de Tassigny (1889-1952)

Général d'armée, maréchal de France.

En novembre 1942, à l'arrivée des forces allemandes en zone sud, il donne l'ordre à ses troupes de sortir des garnisons et de résister. Arrêté, il est incarcéré dans plusieurs prisons et notamment à la prison de Montluc, dans le pavillon des officiers, de décembre 1942 à janvier 1943.

Transféré à la maison d'arrêt de Riom, il s'en évade et rejoint Londres. Le Général de Gaulle lui confie alors le commandement de la 1^{ère} armée française.



Pavillon de détention des officiers où fut incarcéré le Maréchal Jean de Lattre de Tassigny
Source : JF Alonzo

Klaus Barbie (1913-1991),

1943, le chef de la Gestapo de la région lyonnaise. Il fait torturer et exécuter de nombreux résistants (dont Jean Moulin) et otages. Il fait également déporter des milliers de Juifs à Drancy puis Auschwitz.

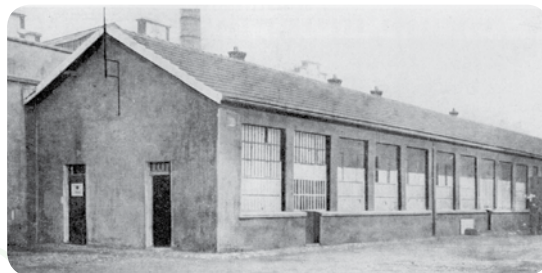
Klaus Barbie en cellule à la prison de Montluc
Source : Ministère de la Justice

Suite à son extradition de Bolivie en 1983, Klaus Barbie est incarcéré quelques jours à la Prison de Montluc, à titre symbolique, avant d'être transféré à la prison de Saint-Joseph, située également à Lyon. En 1987, la cour d'assises du Rhône le condamne à la réclusion criminelle à perpétuité, pour crimes contre l'humanité. Il décède en prison en 1991.



Les enfants d'Izieu (Ain)

Le 6 avril 1944, quarante-quatre enfants juifs, réfugiés dans une grande maison à Izieu, sont arrêtés sur ordre de Klaus Barbie et emprisonnés du 6 au 7 avril 1944 à la prison Montluc dans une partie de l'atelier. Ils sont ensuite déportés au camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau ou ils furent tous exterminés.



L'atelier où furent internés les enfants d'Izieu - © DR

La prison à la Libération

En 1944, à la Libération, l'épuration est mise en œuvre afin de juger les collaborateurs et fidèles du régime de Vichy.

A ce titre, des collaborateurs, miliciens et criminels de guerre allemands sont emprisonnés à la prison Montluc.

TÉMOIGNAGE

« L'association des rescapés de Montluc organisait régulièrement des visites de la structure que j'étais chargé de guider. C'était toujours un grand honneur pour moi que de montrer la cellule où Jean Moulin avait été détenu sous l'Occupation. »

Gabriel GODARD, personnel ayant exercé à la Prison de Montluc de 2005 à 2009, au quartier femmes, en qualité de chef de détention au grade de Lieutenant. Témoignage recueilli par Jean-François Alonzo - 2016.

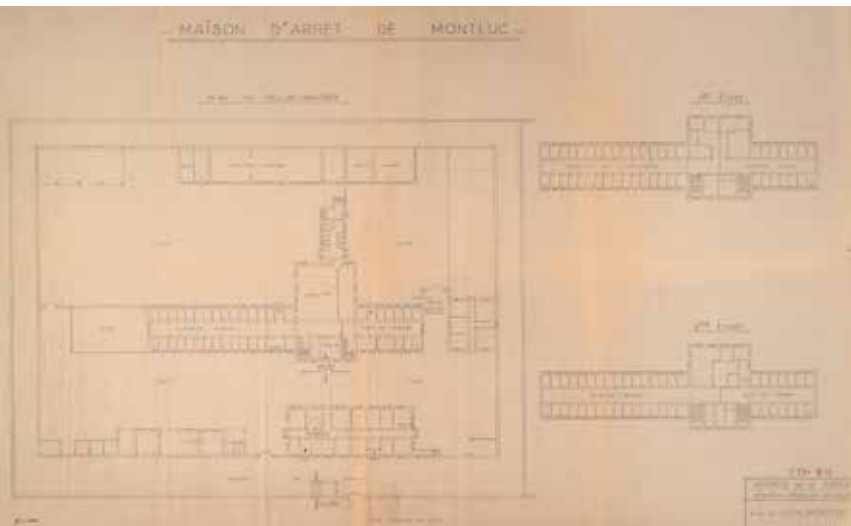
La prison lors de la guerre d'Algérie

Lors de la guerre d'Algérie (1954-1962), conflit qui oppose les nationalistes algériens à l'État français, des membres de mouvements indépendantistes du Front de Libération Nationale (FLN) et du Mouvement National Algérien (MNA), sont détenus à la prison de Montluc (1958-1962).

Les femmes et les hommes sont séparés, ainsi que les membres des différents mouvements indépendantistes.

Dans l'enceinte de la prison, 11 partisans du FLN condamnés à mort, sont guillotins entre septembre 1959 et janvier 1961.

Une prison pénitentiaire, une prison civile



Prison de Montluc en 1974 : plan général - Source : Collection Énap-CRHCP

En 1947, la prison est rattachée à l'administration pénitentiaire. Malgré son statut de prison civile, elle accueille, en plus des détenus de droit commun, des détenus condamnés par des juridictions militaires, en vertu de leurs convictions religieuses et antimilitaristes (objecteurs de conscience, insoumis,...).

Il y aura des détenus hommes jusqu'en 1997, date à laquelle le quartier ferme. La prison devient alors une prison pour détenues femmes uniquement. La prison ferme définitivement en 2009.



2^{ème} étage du quartier femmes - Source : Photos Serge Bertrand



Cellule du quartier femmes - Source : Photos Serge Bertrand



Nurserie - Source : Photos Serge Bertrand

TÉMOIGNAGES :

QUARTIER HOMMES / QUARTIER FEMMES

« Je garde de la prison de Montluc un très bon souvenir. La petite taille de l'établissement, le nombre réduit de détenus et la proximité entre les personnels, nous permettaient d'effectuer un travail de qualité. L'ambiance était bonne entre les différents personnels pénitentiaires mais aussi avec nos partenaires (personnel médical, magistrats,...). »

Bernard ARBET, personnel ayant exercé à la Prison de Montluc de 1992 à 1994 au quartier hommes et de 2001 à 2004 au greffe et au quartier femmes, en qualité de Premier Surveillant. Témoignage recueilli par Jean-François Alonzo - 2016.



Rez-de-chaussée,
quartier hommes - 2016
Source : J.F. Alonzo

« J'ai le souvenir d'avoir vécu dans une bonne ambiance, avec de l'entraide. Quand il y avait des difficultés dans certaines familles de personnels, on se soutenait. Je me souviens notamment d'un évènement : ma fille a eu un grave accident de voiture ; alors que j'étais stagiaire, ma chef de service m'a soutenue en m'autorisant à quitter mon service, afin de prendre soin de ma fille et en prenant des nouvelles très régulièrement. »

Patricia BARRACO, personnel ayant exercé à la Prison de Montluc de 1989 à 2000 au quartier femmes, en qualité de Surveillante. Témoignage recueilli par Jean-François Alonzo - 2016.

TÉMOIGNAGES :

QUARTIER HOMMES

« Dans l'exercice de mes fonctions de responsable du service de l'infrastructure aux prisons de Lyon, j'ai été souvent amené à me rendre à la Prison de Montluc et notamment au quartier hommes où l'ambiance était relativement calme. Néanmoins, lorsqu'un détenu posait des problèmes, il pouvait avoir un avertissement ou un transfert aux prisons de Saint-Paul ou de Saint-Joseph (Lyon), qui étaient plus adaptées pour gérer les situations difficiles grâce à des moyens humains et matériels supérieurs à ceux de la prison de Montluc. »

Daniel CASTALDI, personnel ayant exercé aux prisons de Lyon de 1985 à 2003, en qualité de Surveillant-Chef (aujourd'hui, lieutenant), Chef de Maison d'Arrêt (aujourd'hui, Capitaine) et Commandant. Témoignage recueilli par Jean-François Alonzo - 2016.

« Les conditions de détention au quartier hommes étaient spartiates : cellules d'environ 6m², sans eau courante et sans toilettes. Pour faire leurs besoins, les détenus avaient à leur disposition des tinettes qui étaient vidées 3 fois par jour. Ces moments-là pouvaient être parfois houleux parce que les détenus utilisaient les excréments lorsqu'il y avait des conflits entre eux. Nous avions tout

intérêt à ne pas être dans les parages. Malgré des conditions de détention difficiles, un grand nombre de détenus ne voulaient pas être incarcérés ailleurs. »

Bernard ARBET, personnel ayant exercé à la Prison de Montluc de 1992 à 1994 au quartier hommes et de 2001 à 2004 au greffe et au quartier femmes, en qualité de Premier Surveillant. Témoignage recueilli par Jean-François Alonzo - 2016.

TÉMOIGNAGES :

QUARTIER FEMMES

« Au quartier femmes, une rumeur circulait sur la présence d'un fantôme homme, habillé de sombre avec un grand chapeau. En qualité de premier surveillant, j'ai dû intervenir parfois dans des cellules où régnait une vraie panique à cause de ce visiteur. Légende, vérité ? Qui peut le dire ? »

« Je me souviens d'une personne attachante, une vieille dame qui avait occis son époux de trois coups de couteau. Elle nous expliquait qu'il était tombé dans l'escalier. Du fait de son âge (plus de 75 ans), ses co-détenues étaient aux petits soins pour elle. »

Bernard ARBET, personnel ayant exercé à la Prison de Montluc de 1992 à 1994 au quartier hommes et de 2001 à 2004 au greffe et au quartier femmes, en qualité de Premier Surveillant. Témoignage recueilli par Jean-François Alonzo - 2016.

« La cour de promenade des femmes servait aussi à la pratique du sport. Quelques fois, il y avait un professeur de sport femme qui venait dispenser des cours de sport tels que la gymnastique et l'aérobic. »

« Parmi les détenues, il y avait quelques assidues mais un grand nombre ne sortait que pour discuter avec les copines. Lorsque nous les surveillions, nous avions une hantise, c'était qu'une d'entre elles s'évade. Pour pallier cela, nous étions toujours en train de les compter. »

« Il y avait quelque chose de particulier au quartier femmes. Pour pouvoir entrer ou sortir du quartier femmes, nous étions obligées d'appeler un surveillant, à l'aide d'un interphone, afin qu'il vienne nous ouvrir la porte. C'était contraignant mais on s'y est habitué avec le temps. »

« Au quartier femmes, il y avait un salon de coiffure où officiait, une fois pas semaine, une coiffeuse professionnelle contre une somme dérisoire. Lorsqu'en détention, il y avait une détenue qui avait été coiffeuse, on lui donnait l'autorisation de coiffer les autres détenues. Elle le faisait gratuitement. Pour les prévenues, il fallait solliciter l'autorisation du juge d'instruction. »

Patricia BARRACO, personnel ayant exercé à la Prison de Montluc de 1992 à 1994 au quartier hommes et de 2001 à 2004 au greffe et au quartier femmes, en qualité de Premier Surveillant. Témoignage recueilli par Jean-François Alonzo - 2016.

« La prison de Montluc restera pour moi une période très riche dans ma carrière. C'est sur ce poste de chef de détention que j'ai acquis réellement les plus grandes compétences liées à cette fonction. »

Effectivement, je devais gérer non seulement la détention, mais aussi le service des agents puis le greffe mais également superviser les services de la régie et de l'économat. Et pour clôturer le tout, j'avais été nommé cadre référent « placement sous surveillance électronique ».

Cela peut paraître beaucoup, mais étant donné le climat dans lequel j'évoluais, tout paraissait glisser assez aisément. Nous étions cinq gradés et fonctionnions comme toutes les petites maisons d'arrêt du même type même si nous avions la particularité de dépendre de la Direction des prisons de Lyon. Nous étions, je crois, à l'époque, la seule Maison d'Arrêt de France à posséder un greffe sans être en autonomie complète. »

« L'ambiance entre les personnels était excellente et tous venaient travailler avec le sourire. Ces « petites » prisons à échelle humaine sont le plus grand regret de ceux et celles qui, comme moi, y ont travaillé quelques années et se retrouvent ensuite dans des structures qui hébergent plus de 800 détenus.

« Les conditions de détention n'étaient pas exceptionnelles, les cellules de 9 m² étaient régulièrement occupées par 4 détenues mais, même pour elles, la solidarité primait. La capacité théorique était de 26, alors que

l'effectif moyen réel approchait les 70. Nous avons d'ailleurs dépassé plusieurs fois les 300 % d'occupation. »

Gabriel GODARD, personnel ayant exercé à la Prison de Montluc de 2005 à 2009, au quartier femmes, en qualité de chef de détention au grade de Lieutenant. Témoignage recueilli par Jean-François Alonzo - 2016.

TÉMOIGNAGES :

QUARTIER FEMMES - NURSERIE

« Dans les années 90, j'ai participé à la création du quartier nurserie. L'objectif était de créer un espace de vie convivial et indépendant de la détention femmes, afin de favoriser la relation « mère - enfant » et de permettre aux enfants de subir le moins possible la pression de l'enfermement.

J'étais heureux de participer à ce beau projet, empreint de beaucoup d'humanité. »

Daniel CASTALDI, personnel ayant exercé aux prisons de Lyon de 1985 à 2003, en qualité de Surveillant-Chef (aujourd'hui, lieutenant), Chef de Maison d'Arrêt (aujourd'hui, Capitaine) et Commandant. Témoignage recueilli par Jean-François Alonzo - 2016.

« Nous avons également 4 places de « nurserie » qui occupaient un ancien logement de fonction. Ce mini quartier apportait une touche supplémentaire d'humanité et de joie à voir régulièrement les sourires des nourrissons. »

Gabriel GODARD, personnel ayant exercé à la Prison de Montluc de 2005 à 2009, au quartier femmes, en qualité de chef de détention au grade de Lieutenant. Témoignage recueilli par Jean-François Alonzo - 2016.

Un évènement tragique

En avril 1985, Charles Pahon, surveillant pénitentiaire, est agressé sauvagement par deux détenus. Il décédera des suites de ses blessures le 23 août 1985. Charles Pahon est promu 1er surveillant à titre posthume.



TÉMOIGNAGES :

« Quand j'ai appris l'agression de Charles Pahon, je ne pensais pas que c'était aussi grave. C'est en me rendant sur les lieux, avec le directeur des prisons de Lyon, que j'ai pris conscience de la gravité des faits. A la prison de Montluc, nous n'avions jamais eu de situation de ce genre. C'est pour cela que j'ai été surpris d'apprendre cette agression. A l'annonce de son décès, quelques mois plus tard, j'en ai été très ému. Lorsque le procès a eu lieu, le personnel des prisons de Lyon a été invité à y assister. »

Daniel CASTALDI, personnel ayant exercé aux prisons de Lyon de 1985 à 2003, en qualité de Surveillant-Chef (aujourd'hui, lieutenant), Chef de Maison d'Arrêt (aujourd'hui, Capitaine) et Commandant. Témoignage recueilli par Jean-François Alonzo - 2016.

« La mort de Charles Pahon a créé un grand émoi parmi le personnel. »

« A la prison de Montluc, il y avait un chat dont s'occupait Charles Pahon. Nous l'avions surnommé le chat de Charles Pahon. A la mort de notre collègue, nous avons pris soin du chat jusqu'à sa mort, en sa mémoire. La direction a essayé plusieurs fois de l'évincer, mais nous avons résisté. »

Bernard ARBET, personnel ayant exercé à la Prison de Montluc de 1992 à 1994 au quartier hommes et de 2001 à 2004 au greffe et au quartier femmes, en qualité de Premier Surveillant. Témoignage recueilli par Jean-François Alonzo - 2016.

Sources utilisées

- > Rapport général sur l'exercice 1985, Direction de l'Administration pénitentiaire, Melun, 1985.
- > Vimont Jean-Claude, « De la prison au mémorial : La reconversion de la prison de Montluc à Lyon », in Criminocorpus, URL : <http://criminocorpus.hypotheses.org/101732015> (page consultée le 18.07.2016).
- > Sites internet :
 - > <http://www.ajpn.org/departement-Rhone-69.html>
 - > <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/memorial-de-la-prison-de-montluc>
 - > <http://www.defense.gouv.fr/actualites/memoire-et-culture/le-memorial-de-la-prison-de-montluc-rhone>
 - > <http://www.memorial-montluc.fr/>
 - > <http://www.patrimonum.fr/montluc/>
 - > <http://www.enap.justice.fr>



Coursive - Source : Mémorial national de la prison de Montluc

Remerciements

Aux personnels du mémorial national de la prison de Montluc

A :

- > *Marc André*
- > *Bernard Arbet*
- > *Odette Baix*
- > *Patricia Barraco*
- > *Serge Bertrand*
- > *Daniel Castaldi*
- > *Jack Garçon*
- > *Gabriel Godard*
- > *Isabelle Guérineau*




le Vert et l'Amarante
Association des médaillés pénitentiaires (AMAP)



Rencontre avec la directrice de l'administration pénitentiaire

Le 7 avril 2016, Madame Isabelle GORCE, directrice de l'administration pénitentiaire, accompagnée de son adjoint, Monsieur Charles GIUSTI, a reçu les administrateurs de l'AMAP réunis dans les locaux de la DAP.

Jean-Charles TOULOUZE, Marie-Christine MARIANI, Maryvonne HEROUART, Nicole MAFFEIS et Jean-Claude VIBIEN se sont présentés, puis le président a exposé la situation de l'AMAP, ses difficultés, ses projets, ses attentes.

En apprenant que l'assemblée générale doit se tenir le 9 septembre, Madame Gorce a proposé qu'elle se réunisse dans les locaux de la DAP. Ce ne sera pas possible cette année puisque le projet est déjà organisé, en revanche cette proposition est retenue pour une prochaine année. La directrice a exprimé clairement son souhait de voir organiser en commun par la DAP et l'AMAP des manifestations à vocation culturelle ou historique correspondant parfaitement à l'objet de l'AMAP. Les administrateurs se réjouissent de ces propositions qui tranchent heureusement avec la timidité de la DAP à l'égard de notre association depuis plusieurs années et s'engagent à travailler sur un projet qui pourra être soumis à la directrice.

La délicate question de la liste des médaillés a été évoquée, avec la personne en charge de ces questions à la DAP. Il a été acté que l'AMAP sera destinataire des arrêtés de nomination.

La directrice a également donné son accord pour qu'un représentant de l'AMAP participe aux réunions du comité de la médaille et elle a invité le président à participer à une prochaine réunion des directeurs interrégionaux pour lui permettre d'insister auprès de ces hauts responsables sur l'aide qu'ils peuvent apporter à l'AMAP.

Pour faciliter l'information des membres de l'AMAP qui n'appartiennent pas à l'administration pénitentiaire ou qui ne sont plus en activité, il a été convenu que des exemplaires des publications de l'AP seront transmis à l'AMAP.

Après quarante cinq minutes d'échanges ouverts et chaleureux, les administrateurs de l'AMAP se sont réjouis d'avoir reçu de la directrice de l'administration pénitentiaire des propositions intéressantes et des réponses positives, dont certaines satisfont des demandes anciennes.

Ce contexte favorable ouvre des perspectives pour l'AMAP et renforce la motivation de ses administrateurs.

L'AMAP réunit son assemblée générale à Lyon le 9 septembre 2016

Déroulement de l'assemblée générale :

- 1 Contrôle des cotisations et des pouvoirs pour établir la liste des participants ;
- 2 Désignation d'un secrétaire de séance ;
- 3 Présentation du rapport moral par le président ;
- 4 Présentation du rapport financier par la trésorière ;
- 5 Débat sur les rapports moral et financier ;
- 6 Vote de l'assemblée générale sur ces rapports ;
- 7 Présentation de la convention signée avec l'Énap ;
- 8 Vote sur cette convention ;
- 9 Présentation des modifications proposées par le conseil d'administration ;
- 10 Vote sur ces modifications ;
- 11 Questions diverses ;

CLÔTURE DES TRAVAUX PAR LE PRÉSIDENT

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour, le conseil d'administration souhaite soumettre aux participants plusieurs modifications statutaires. La plus importante est la création de membres associés qui s'inscrit dans la continuité de la signature d'une convention avec l'Énap pour favoriser des échanges culturels et historiques. Cette disposition permettrait à des personnes non médaillées de s'investir dans le fonctionnement de l'association parce que ses activités les intéressent. Cette ouverture paraît de nature à dynamiser et à enrichir le fonctionnement de l'AMAP.

Actualités



Lyon, Hôtel de ville - Source : Jo photos



Présentation du voyage à Lyon

A la suite de la réunion de son assemblée générale, l'AMAP organise les 10 et 11 septembre 2016 une visite de la ville de Lyon. Le samedi matin sera consacré à des thèmes pénitentiaires. Le samedi après-midi et le dimanche seront occupés à découvrir quelques unes des spécificités de la ville.

Samedi 10 septembre

- > visite du Mémorial National de la prison Montluc qui rend hommage aux Résistants, aux Juifs et à toutes les personnes qui y furent victimes des nazis et de Vichy ;
- > découverte des bâtiments des anciennes prisons de Lyon réaménagés en lieu public autour de locaux universitaires;
- > la Croix-Rousse les traboules et le mur des Lyonnais ;
- > la Presqu'île entre Rhône et Saône
(La presqu'île : Entre Rhône et Saône, englobe plusieurs quartiers et arrondissements de Lyon) ;



Université catholique de Lyon, ancienne prison de Lyon
Source : O. Baix, Enap



La Croix-Rousse, montée de la grande côte - Source : AKOPSO

Actualités

Dimanche 11 septembre

- > Fourvière ; la Basilique et les théâtres antiques ;
- > le Vieux-lyon ;
- > le parc de la Tête d'or.



Fourvière
Source : Wikipedia



Lyon, Portail de Notre-Dame de Fourvière
Source : studermarkus , nov. 2015



Lyon, Grandes serres du Parc de la Tête d'Or
Source : Wikipédia



Enfants du Rhône, Lyon
Source : Wikipédia



Vieux Lyon
Source : ENS Lyon



le Vert et l'Amarante

Bulletin d'adhésion à l'AMAP * ou de renouvellement de cotisation.

* Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

1^{ère} adhésion : Renouvellement : au titre de l'année :

Date d'attribution de la Médaille : / /

Échelon : Or Argent Bronze

Nom :

Prénoms :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. bureau :

Portable :

Adresse courriel domicile : @

Adresse courriel bureau : @

Fait le / / à

Signature :

Le montant de l'adhésion est de 15,00 € minimum, à payer à l'ordre de l'Association des Médaillés de l'Administration Pénitentiaire.

Le paiement et le bulletin sont à envoyer à :

Mme Maryvonne HÉROUART Trésorière de l'AMAP 4, place de le TREMBLAYE- 78390 BOIS d'ARCY

